



SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

OBJET : Travaux de chaudronnerie - fourniture et pose de conduite inox et clapets à battant.

1. Objet de la consultation

L'objectif de la présente consultation consiste en la réalisation de travaux de chaudronnerie avec fourniture et pose de conduites inox 316L sur deux secteurs de la station d'épuration d'Ambonne_Amiens :

- Opération n°1 : La station d'épuration d'Amiens-Ambonne est équipée de 2 cuves de préparation de lait de chaux pour la filière déshydratation. La préparation consiste à mélanger de manière proportionnée de la chaux solide sous forme de poudre avec de l'eau. Ces cuves sont actuellement raccordées au réseau d'eau potable.
Dans un souci de préservation des ressources, le premier objectif est de raccorder ces cuves à notre réseau d'eau industrielle.
- Opération n°2 : Le second objectif de la présente consultation concerne le traitement des sables, il s'agit d'installer 2 clapets à battants qui optimiseront le fonctionnement de nos équipements.

2. Bordereau de prix unitaire

Il est demandé aux candidats de bien vouloir répondre à cette consultation sous la forme d'un devis daté, signé et tamponné de l'entreprise faisant apparaître les prix unitaires ainsi que les totaux exprimés en € (HT et TTC).

Cette proposition financière devra reprendre expressément les besoins énoncés dans le tableau ci-dessous sans la moindre modification. A défaut, la collectivité se réserve le droit de refuser la proposition du candidat.

Désignation	Quantité
Fourniture, mise en œuvre et ajustement de :	
- <u>Opération n°1 : Préparation de lait de chaux</u> Déconnexion du réseau d'eau potable et raccordement des ouvrage au réseau d'eau industriel , comprenant les conduites en316L, leurs supports en acier inox 316L, les brides, vannes et boulonneries inox, les joints d'étanchéité, l'adaptation de la nouvelle conduite sur les équipements et matériels existants, toutes sujétions permettant de garantir le complet achèvement du projet et tous les équipements garantissant le transfert des flux et l'étanchéité de l'ouvrage.	1
- <u>Opération n°2 : Pose de clapets sur filière traitement des sables</u> 2 clapets a battants sur conduite de refoulement en acier inox 316L , en DN125 PN10 , comprenant les brides, boulonneries inox, les joints d'étanchéité, l'adaptation des clapets sur les conduites et sur les équipements et matériels existants, toutes sujétions permettant de garantir le complet achèvement du projet et tous les équipements garantissant le transfert des flux et l'étanchéité de l'ouvrage.	1

Le délai de validité du devis sera au minimum de 2 mois à la date limite de réception des offres.

3. Lieux d'exécution de la prestation

Le matériel devra être livré, installé et ajusté à l'adresse suivante :

Station d'épuration d'Amiens_Ambonne
127, route de Saint-Sauveur - 80 080 Amiens

4. Visite de site

La prestation comprend la pose d'éléments métalliques sur mesure. Une visite de site est obligatoire pour appréhender tous les aspects du projet. Cette visite devra avoir lieu avant le **23 octobre 2026**. A la suite de la visite, une attestation de visite sera alors remise au candidat.

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière sur ce seul motif.

La demande de rendez-vous pour la visite de site sera à adresser, au moins 24 heures à l'avance, par mail auprès de :

- M. Frédéric DEQUEN - Responsable Exploitation et Maintenance STEP
Adresse mail : f.dequen@amiens-metropole.com
- M. Nicolas Daigny – Responsable Exploitation et Maintenance STEP
Adresse Mail : n.daigny@amiens-metropole.com

5. Délai d'intervention

Un délai global d'intervention de 3 semaines maximum est demandé à compter de la signature du bon de commande. Le délai d'intervention comprend la fourniture des matériaux, la mise en œuvre des nouvelles conduites, les raccordements et ajustements nécessaires au complet achèvement du projet.

Si l'offre indique une proposition de délai d'intervention supérieure à 3 semaines, Amiens Métropole se réserve le droit de refuser la proposition du candidat.

6. Clause environnementale

Le titulaire du marché s'engage à mettre en œuvre un plan de gestion des déchets.

7. Jugement des offres

Critère n°1 : Valeur financière de l'offre notée sur 100 points

La note N est donnée par la formule : $N = 100 \times (P_{\text{mini}} / P)$

Avec : - P_{mini} = offre qui a le prix (prix total € HT) le plus faible

- P = montant de l'offre étudiée

La note N maximale déterminera l'offre jugée économiquement la plus avantageuse.

8. Echange, dépôt des devis

L'ensemble des échanges relatifs à la présente consultation (questions, dépôt des devis) doivent se faire par le biais de la plateforme des marchés publics : <http://amiens.fr/marchespublics>

9. Pièces à fournir relatives à la candidature

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Un Extrait de Kbis (nominatif) de moins de 3 mois.
- Attestation sur l'honneur relative à l'absence d'interdiction de soumissionner.
- Les attestations de régularité fiscale et de vigilance permettant à l'entreprise candidate à un marché public de prouver qu'elle est en règle concernant sa situation fiscale et sociale.

10. Date limite de réception des devis

Les devis sont à remettre uniquement par voie dématérialisée pour **le 30/10/2026 à 12h00.**